

E 6580

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 septembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 septembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes - Nomination de Mme Claire FIELDER, membre suppléant pour le Royaume-Uni, en remplacement de Mme Celia REED, membre démissionnaire



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 septembre 2011 (16.09)
(OR. en)**

**13785/1/11
REV 1**

SOC 727

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des Représentants permanents (1^{ère} partie)/Conseil

n° doc. préc.: 12583/11 SOC 633

Objet: Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes:
- Nomination de Mme Claire FIELDER, membre suppléant pour le Royaume-Uni, en remplacement de Mme Celia REED, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Celia REED, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Royaume-Uni) du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit notamment que le Conseil doit nommer dix-huit membres titulaires, ainsi que des suppléants, au conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour un mandat de trois ans.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

3. Les dix-huit membres titulaires et les suppléants nommés par le Conseil représentent dix-huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre titulaire et un suppléant étant désigné par chaque État membre.
4. Le gouvernement du Royaume-Uni a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2013:

Mme Claire FIELDER
Government Equalities Office
Home Office
2 Marsham Street
1st Floor Fry, South West Quarter
LONDON SW1P 4DF
Tel.: + 44 20 7035 3891
e-mail: claire.fielder@geo.gsi.gov.uk

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement
d'un membre suppléant du conseil d'administration
de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes², et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) par sa décision du 18 mai 2010³, le Conseil a nommé, pour la période se terminant le 31 mai 2013, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- (2) un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements dudit conseil d'administration est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Celia REED.
- (3) le gouvernement du Royaume-Uni a présenté une candidature pour ce siège vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

³ JO C 137 du 27.5.2010, p. 22.

Article premier

Mme Claire FIELDER est nommée membre suppléant du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de Mme Celia REED pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil

Le président
